

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**HORS-SÉRIE**

**Actes du colloque international**

**ÉMERGENCE  
ET RECONNAISSANCE**



**Volume II - Bouaké, les 03, 04 et 05 Août 2017 Côte d'Ivoire**

**ISSN : 2313-7908**

**N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016**

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines**

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : *administration@perspectivesphilosophiques.net*

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

## ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

---

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef : **Dr. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences  
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

---

**Prof. Aka Landry KOMÉNAN**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. David Musa SORO**, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Jean Gobert TANO**, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Dr. N'Dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Yahot CHRISTOPHE**, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE LECTURE

---

**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Yahot CHRISTOPHE**, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE RÉDACTION

---

**Dr Abou SANGARÉ**, Maître de Conférences  
**Dr Donisongui SORO**, Maître de Conférences  
**Dr Alexis KOFFI KOFFI**, Maître-Assistant  
**Dr Kouma YOUSOUF**, Maître de Conférences  
**Dr Lucien BIAGNÉ**, Maître de Conférences  
**Dr Nicolas Kolotioloma YEO**, Maître-Assistant  
**Dr Steven BROU**, Maître de Conférences  
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences  
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences  
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

## SOMMAIRE

Allocution du Président du Comité d'Organisation .....	1
Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....	3
Allocution du Président de l'Université.....	7
Allocution du représentant du parrain.....	11
Avant-propos : Argumentaire.....	13
<b>PLÉNIÈRES.....</b>	<b>15</b>
<b>Optimisme et engagement</b>	
Mahamadé SAVADOGO.....	16
<b>ATELIERS.....</b>	<b>26</b>
<b>SOUS-THÈME I : ÉTHIQUE, ONTOLOGIE ET ALTÉRITÉ.....</b>	<b>27</b>
<b>Le coexister comme un vecteur de l'émergence</b>	
Pascal Dieudonné ROY-EMA.....	28
<b>Défis culturels de la reconnaissance en Afrique à l'ère de la procréatique</b>	
Victorien Kouadio EKPO.....	44
<b>Fondements métaphysiques de l'idée d'émergence : une lecture bergsonienne à partir de la théorie de la durée créatrice</b>	
Albert Amani NIANGUI.....	62
<b>Émergence africaine et reconnaissance au prisme de Bergson : entre le possible et le réel</b>	
Honoré Kouassi ELLA.....	80
<b>L'altruisme, fondement de l'émergence véritable chez Platon</b>	
Fatogoma SILUÉ.....	98
<b>L'idée d'émergence chez Platon, une ascension vers le bien</b>	
Amed Karamoko SANOGO.....	111
<b>Le désir de reconnaissance au cœur du social: l'éthicité hégélienne en promotion de soi</b>	
Kakou Hervé NANOU.....	125
<b>SOUS-THÈME II : CULTURE ET DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>145</b>
<b>Le postulat de l'essence critique de la philosophie entre émergence et reconnaissance</b>	
Didier NGALEBAYE.....	146

<b>L'émergence comme sortie de la minorité</b> Éric Inespéré KOFFI .....	170
<b>De la réappropriation critique des savoirs endogènes : une théorie de l'émergence</b> Jackie E. G. Z. DIOMANDÉ .....	187
<b>Reconnaissance et développement chez Kwame Nkrumah</b> Akpa Akpro Franck Michaël GNAGNE .....	203
<b>SOUS-THÈME III : GOUVERNANCE ET UTOPIE.....</b>	<b>213</b>
<b>Société civile et gouvernance de la chose publique chez Spinoza : pour une émergence de la démocratie en Afrique</b> Assanti Olivier KOUASSI.....	214
<b>Démocratie et émergence en Afrique : la reconnaissance de l'idée platonicienne du bien comme creuset paradigmatique des valeurs</b> N'Goh Thomas KOUASSI.....	234
<b>Émergence et problématique de reconnaissance des droits humains dans les pays en voie de développement</b> Berni NAMAN.....	250
<b>La justice sociale platonicienne comme condition d'émergence et de reconnaissance des États africains</b> Nanou Pierre BROU.....	266
<b>Réflexion seconde et défi d'émergence de l'Afrique</b> Moulo Elysée KOUASSI.....	284
<b>SOUS-THÈME IV : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.....</b>	<b>307</b>
<b>La problématique de l'émergence de la femme autour de la philosophie hobbesienne</b> Amenan Madeleine KOUASSI.....	308

## LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

*Perspectives Philosophiques* est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives*

*Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoseologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

### **Le comité de rédaction**

## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

-----

**Mesdames, messieurs, honorables invités, en vos rangs, grades et qualités, chers amis de la Presse, chers Étudiants,**

Je voudrais, avant tout propos, remercier le Professeur **Fie Doh Ludovic**, Chef du Département de Philosophie, de l'honneur qu'il nous a fait, à l'ensemble du comité de coordination et à moi-même, de nous avoir confié l'organisation de ce colloque. C'est au nom de cette équipe que j'ai eu plaisir à diriger, et que je remercie, que je prends la parole ce matin pour souhaiter à tous et à chacun la cordiale bienvenue en Côte d'Ivoire et à Bouaké.

**Mesdames et messieurs,**

Le lieu qui nous accueille pour ces moments de réflexion est l'**Université**. L'essence de cette école supérieure ne peut parvenir à la puissance qui est la sienne que si, avant tout et toujours, les **Départements** qui en constituent les poches d'animation sont eux-mêmes dirigés par le caractère inexorable de leur mission : Éveiller et faire briller la lumière. Mais, y a-t-il meilleure manière de faire briller la lumière que d'organiser un colloque qui, comme le mot lui-même l'indique, est un lieu, une occasion qui fait se tenir ensemble des sachants pour rendre un concept fécond en le questionnant convenablement ? Ainsi, le Département de philosophie, pour l'occasion qu'il offre à toute cette crème de pouvoir s'exprime sur « **Émergence et reconnaissance** », vient pleinement assumer l'obligation qui est la sienne de répondre à l'appel de l'Université.

**Mesdames et messieurs,**

Permettez qu'à ce niveau de mon propos, j'adresse les sincères remerciements du comité d'organisation à Monsieur le Ministre des Infrastructures économiques, **Docteur Kouakou Koffi Amédé**, notre Parrain, représenté ici par Monsieur **Ekpini Gilbert**, son Directeur de Cabinet, pour son soutien et ses conseils. Je tiens également à remercier Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le **Professeur Bakayoko-Ly Ramata**, représenté ici par le **Professeur Bamba Abdramane**, Directeur de la recherche au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour ses encouragements.

**Chers participants**, le comité d'organisation a travaillé avec engagement et dévouement pour vous offrir les meilleures conditions d'accueil possibles. Mais malgré cet engagement et cette volonté des imperfections pourraient être constatées. Je voudrais, au nom du comité d'organisation, solliciter votre indulgence pour ces faiblesses liées certainement à la finitude de l'homme.

**Mesdames et Messieurs**, nous sommes à une messe de la parole. Et de la parole le sage Abron, **Kwabenan Ngboko**, dit:

« **Kasa Bya Kasa. Kasa Yè Ya. Kasa Kasa a. Kasa Krogron** », qui se traduit comme suit :

« Toute parole est parole. Parler est facile et difficile. Qui veut parler, doit parler clair, bien, vrai ». Puisse la transcendance permettre à chacun de parler **clair, bien et vrai**.

**Je vous remercie**

Monsieur Abou SANGARÉ  
Maître de Conférences

## **ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE**

-----  
Monsieur le Directeur de la recherche, Professeur Bamba Abdramane, Représentant  
Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,  
Professeur Bakayoko-Ly Ramata,

Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur Ekpini Gilbert, représentant le M. le  
Parrain, le Ministre des infrastructures économiques, Docteur Kouakou Koffi Amédé,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara

Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société

Mesdames et Messieurs les Doyens des UFR,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les chefs de Départements

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs, chers collègues,

À nos invités et collègues venus du Burkina Faso, du Sénégal, du Congo  
Brazzaville, du Niger, de la France et des universités ivoiriennes,

Chers étudiants,

Chers représentants des organes de presse,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, avant tout propos, en ma double qualité de chef de  
Département et de Directeur de Publication de la revue *Perspectives Philosophiques*, de  
remercier très sincèrement Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique, Le Professeur Bakayoko LY-Ramata, pour avoir accepté la  
présidence de ce colloque.

Cette rencontre scientifique est organisée sous le parrainage du ministre des  
infrastructures économiques, Docteur KOUAKOU Koffi Amédé. Si nous sommes en  
ces lieux ce matin, c'est grâce à sa sollicitude, son esprit d'ouverture et son désir de voir  
la réflexion se mettre au service de l'homme, de la société.

Nos remerciements vont également aux autorités de notre université, notamment au Président, le Professeur Lazare Marcellin POAME, pour l'appui institutionnel, à Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société, Professeur Azoumana OUATTARA pour ses conseils et encouragements,

Nos remerciements vont enfin au Comité d'organisation de ce colloque et à tous ceux qui ont effectué le déplacement à Bouaké, témoignant ainsi leur intérêt pour la chose scientifique, à toute la presse, venue couvrir cette manifestation.

Mesdames et Messieurs, lorsque qu'une après-midi de 2015, à notre bureau, le Professeur Kouakou et moi, entourés des collègues, membres du comité de rédaction de la revue *Perspectives Philosophiques*, envisagions d'organiser un colloque international, parce que convaincus que le monde universitaire ne peut vivre sans ce type de rencontres, nous étions loin, bien très loin de penser que ce moment réunirait aujourd'hui ces illustres invités que vous êtes, autorités administratives et politiques, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, venant d'horizons divers.

Deux motivations ont été à l'origine du choix de thème de ce colloque.

Nous sommes des universitaires, mais citoyens d'un pays. Il est de notre devoir de penser notre société. Nous le savons tous, l'émergence, en Côte D'Ivoire, est promue et sous-tend la gouvernance actuelle. Il nous revient d'accompagner le politique dans sa quête d'un bien-être du citoyen. Platon, dans la *République*, révèle que le désordre social apparaît quand chacun ne respecte pas sa fonction. Nous ne sommes pas des hommes politiques, mais des penseurs voulant apporter leur contribution à la quête du plein épanouissement de l'homme, de tout homme. Nous le ferons dans le respect du jeu intellectuel et de l'éthique universitaire. C'est pourquoi nous mettrons l'accent sur la dimension sociale de l'émergence.

En ce sens, il s'agira d'apporter un éclairage sur les enjeux de l'émergence qui semblent se résumer en des chiffres, en des termes économétriques, au point de penser qu'un pays émergent se caractérise par un accroissement significatif de son revenu par habitant. Et pourtant, l'émergence n'est pas uniquement cela, c'est pourquoi nous mettons ce concept en rapport avec la reconnaissance. Expression d'un besoin de visibilité, de respect, de dignité que chacun estime dus, la reconnaissance semble bien être la condition de l'épanouissement du sujet ou du groupe, et son aptitude à participer

à la construction de la vie publique. Il s'agira de voir, pendant ce colloque, si l'émergence peut s'accommoder du déni de reconnaissance.

Pour notre génération prise, en effet, dans le vertige de la rationalité instrumentale, dans une société de plus en plus atomisée, caractérisée par l'oubli de la reconnaissance, qu'il soit individuel, fondé par le sujet universel de type kantien d'approche honnetienne, ou collectif, culturel ou politique de la perspective de Charles Taylor, symptôme d'un monde aplati, en quête d'une autodétermination anthropocentrique incertaine, il est impérieux de repenser notre rapport aux autres mais à nous-mêmes. Dans notre société technocapitaliste et totalitaire caractérisée par l'uniformisation des cultures et des comportements, en effet, il n'est pas aisé pour l'individu d'entretenir des rapports véritablement humains et vrais avec lui-même et avec autrui. Inscrit dans une logique capitaliste, l'homme semble agir désormais par calcul rationnel de ses intérêts, observateur à distance du jeu des forces et des chances de gains, loin de toute empathie avec les autres humains. Ce rapport froid et désenchanté au monde consiste à traiter ce monde et les êtres qui l'habitent comme des objets. Cette réification va jusqu'à la fragilisation de l'auto-reconnaissance. La réification comme telle est un oubli de la reconnaissance qui ne peut être réparé que par le ressouvenir d'une existence avec les autres en société. C'est pourquoi, il convient de convoquer l'émergence au tribunal de la raison critique.

Ce colloque a pour ambition de :

- Discuter et débattre autours de sujets relevant du social, de l'éthique, des droits de l'homme et de la culture ;
- Présenter, dans une approche systémique les conditions de l'émergence ;
- Mettre en évidence la nécessité d'une approche interdisciplinaire dans la recherche de l'émergence ;

Nous voulons alimenter le débat, faire de ce moment un lieu d'incubation de la décision politique, c'est-à-dire permettre au politique de faire un choix éclairé.

Mesdames et Messieurs, au sortir de ce colloque, nous comprendrons aussi certainement que la philosophie ne consiste pas à tenir des discours oiseux de types à hypostasier les conditions sociales d'existence de l'homme. En ce sens, les Francfortois, notamment Adorno affirme que si la philosophie ne veut rester à la remorque de l'histoire,

elle doit suspecter tout le réel. La philosophie est plus qu'un passe-temps pour des intellectuels qu'on qualifierait de désœuvrés. Ce colloque est un appel à la communauté, un appel à sortir de notre particularité pour retrouver le cosmos des éveillés, qui est pour nous le monde de la pensée, devant projeter sa lumière sur l'univers traversé pas les avatars de la modernité. Ce rôle sociétale de la philosophie convaincra certainement nos autorités afin d'ouvrir le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly. Annoncé depuis au moins quatre ans, ce Département, malgré le nombre de docteurs en philosophie y affectés, n'existe pas encore.

**Je vous remercie**

Monsieur Ludovic FIE DOH

Professeur Titulaire

## **ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

-----

Monsieur le Représentant du Ministre des Infrastructures économiques,  
Monsieur le Représentant de Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et  
de la Recherche Scientifique,  
Monsieur le représentant du Préfet de Région,  
Monsieur le représentant du Président du Conseil régional,  
Monsieur le Maire de la Commune de Bouaké,  
Madame et Monsieur les Vice-Présidents de l'UAO,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Madame la Directrice du CROU,  
Madame et Messieurs les Doyens des UFR,  
Messieurs les Directeurs de Centre,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de service,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de département,  
Madame et Messieurs les experts,  
Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,  
Chers collaborateurs du personnel administratif et technique,  
Chers étudiants,  
Chers amis de la presse,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir partagé par tous les acteurs de l'Université Alassane Ouattara que je prends la parole, ce matin, à l'occasion du colloque international sur la thématique de l'émergence en lien avec la Reconnaissance, organisé par le Département de philosophie.

L'effectivité de ma joie singulière est structurée par l'idée que le Département de Philosophie de l'Université Alassane Ouattara continue de faire jouer à ses principaux animateurs le rôle qui doit être le leur, à savoir celui de toujours passer au crible de la

pensée critique les idées, les concepts à visée développementaliste, marqués du sceau de l'ignorance, de la connaissance approximative ou d'une vulgarisation brumeuse.

C'est le sens qu'il me plaît de donner à ce colloque dont je salue la tenue à Bouaké, à l'Université Alassane Ouattara, car il permettra certainement de mettre au jour et à jour la complexité du concept d'émergence, ses dimensions et ses usages multiples, perceptibles à travers les discours politiques, les débats de salon et les rencontres scientifiques. Qu'est-ce que l'émergence ? Telle est la question inévitable à laquelle ce colloque devra donc répondre.

Pour ma part, une appréhension globalisante du phénomène me permet d'affirmer que si le concept a bien évolué depuis son émergence au début du 20ème siècle, il apparaît à la conscience de l'analyste averti comme un mouvement ascendant, porté par une totalité cohérente et conquérante, orientée vers une fin économiquement et socialement désirée. L'émergence est un élan construit et constant préparant à un saut qualitatif. D'un point de vue sociétal, elle suppose et présuppose une double modernisation, celle des infrastructures et des institutions.

Autrement dit, nous attendons de ce colloque une bonne archéologie du concept d'émergence, affranchi des premières ébauches des émergentistes. Ce sera l'occasion de prémunir ce dernier contre les extrêmes de l'émergentisme technocratique et du logocentrisme émergentiste.

En effet, en ses dimensions ontique et ontologique, l'émergence peut donner lieu à des usages allant du technocratique au logomachique en passant par l'économocentrique et le propagandiste. Elle doit, de manière impérieuse, se distinguer des notions connexes, susceptibles de la rendre brumeuse, notamment la résurgence et la jactance qui sont en fait des surgissements erratiques.

C'est pourquoi, nous attendons également de ce Colloque une consolidation sémantique impliquant le polissage du concept d'émergence sans polysémie rébarbative afin de faire émerger poliment une mentalité neuve, novatrice et constamment innovante sous-tendue par un besoin rationnel de reconnaissance.

Mesdames et Messieurs, l'émergence étant la chose la mieux partagée dans tous les pays en développement dont les citoyens aspirent à un mieux-être, cette mentalité

nouvelle devra s'incarner dans un nouveau type de citoyen, caractérisé par le respect polyforme et exemplaire, transcendant les frontières de l'anthropos et avec la force du besoin de reconnaissance, porté sur les fonts baptismaux par la dernière figure de l'École de Francfort, Axel Honneth.

La consolidation sémantique dont il est ici question devra s'accompagner d'une vulgarisation scientifique du concept d'émergence. Ce type de vulgarisation doit permettre de sortir le vulgaire de sa minorité au sens kantien du terme et de son ignorance pour le réconcilier avec les valeurs fondatrices de l'Émergence sociale parmi lesquelles le sens du civisme et le culte du travail.

Fort heureusement, la Côte d'Ivoire, consciente du poids des impondérables susceptibles de peser lourdement sur sa marche vers l'émergence, a adopté la voie prudentielle, plus réaliste, celle qui recommande de fixer un horizon et non une date. D'où l'expression « horizon 2020 » qui traduit une temporalité élastique et raisonnable.

Mesdames et Messieurs, je voudrais, à ce stade de mon propos, adresser les remerciements de l'Institution à Monsieur le Président de la République et à son gouvernement pour avoir pris la pleine mesure du défi que constitue l'émergence pour tous les pays africains en voie de développement, en situation de mal développement ou en passe d'être développés.

Je tiens également à remercier spécialement Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Professeur Bakayoko-Ly Ramata. En effet, sous la houlette de notre Ministre de tutelle et des acteurs des Universités, l'on assiste à une mue de l'Enseignement supérieur, appelé à apporter sa contribution à la marche de la Côte d'Ivoire vers l'Émergence. J'en veux pour preuve ce colloque dont je félicite les initiateurs et les organisateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour réunir, sur le sol de l'UAO, les enseignants-chercheurs et les experts nationaux et internationaux susceptibles de débroussailler le terrain toujours en friche de l'Émergence.

Je ne saurais clore mon propos sans exprimer ma profonde gratitude au Représentant du Ministre des infrastructures, Monsieur Gilbert Ekpini, porteur d'un précieux message de la part du Ministre Amédé Koffi Kouakou, au Représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur, le Professeur Bamba qui, bien qu'averti à la dernière minute, a tenu à effectuer le déplacement. Permettez enfin que j'exprime ma

gratitude aux Autorités de la ville de Bouaké. Je pense précisément au Préfet Konin Aka dont le soutien ne nous a jamais fait défaut, au Président du Conseil régional, Monsieur Jean Kouassi Abonouan, pour sa sollicitude constante et au Maire Nicolas Djibo, notre partenaire exemplaire. Je n'oublie pas tous ceux qui ont accepté (étudiants, travailleurs, hommes politiques), ce matin, de consacrer une partie de leur temps à l'Émergence philosophiquement interrogée.

Je vous remercie

Professeur Lazare POAMÉ

## ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT DU PARRAIN

-----

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, de prime abord, vous exprimer les sincères regrets du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des Infrastructures Économiques, de n'avoir pas pu personnellement être présent à cette cérémonie d'ouverture, en tant que parrain de ce Colloque de la pensée philosophique sur le thème « Émergence et Reconnaissance ».

C'est donc un réel honneur, pour moi, qu'il m'ait désigné pour le représenter à ce colloque, en présence des plus hautes sommités de la réflexion philosophique de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

L'Émergence ! Voici un concept qui est aujourd'hui entré dans le vocabulaire de tous les ivoiriens et qui est devenu, pour certains, simplement un slogan politique ; au point où ce terme, qui est sensé traduire, avant tout, un niveau de développement économique et social, est galvaudé du fait d'une utilisation à tort et à travers.

Par ailleurs, l'une des difficultés majeures de nos pays, dans l'approche socio-économique du concept de l'émergence, est de définir le référentiel par rapport auquel s'apprécie le niveau de développement. En somme, par rapport à quel pays doit-on comparer le niveau de développement économique et social de nos États afin de savoir s'ils sont émergents ou non ; d'où la notion de « Reconnaissance » !

En un mot, quelle entité est habilitée à reconnaître l'Émergence ? Sur quelles bases s'établit cette Reconnaissance et comment se décerne cette Reconnaissance ?

Mesdames et Messieurs,

Il ressort donc, de ce bref examen du concept de l'émergence, que le thème « Émergence et Reconnaissance » retenu pour votre colloque qui s'ouvre ce jour est des plus pertinent et d'actualité.

En effet, pour reprendre la célèbre pensée de Boileau, « **Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement - Et les mots pour le dire arrivent aisément** »,

Si donc le concept de l'Émergence est mieux compris et donc mieux conçu pour nos pays, il s'énoncera clairement en termes d'une meilleure orientation des politiques

de développement sociales et économiques ; et les mots pour le dire, c'est-à-dire leur explication à nos populations, seront plus aisés parce que ces populations verront concrètement les impacts de ces politiques dans leur quotidien.

Éminents et distingués Professeurs !

Lorsqu'autant de Maîtres du penser sont réunis, moins longs doivent être les discours afin de laisser place à la libre expression du savoir.

Je voudrais donc clore mes propos sur ces mots et déclarer, au nom du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des infrastructures Économiques, ouvert le Colloque « Émergence et Reconnaissance ».

Je vous remercie !

Monsieur Gilbert EKPINI,

Directeur de Cabinet du Ministre des Infrastructures Économiques.

## **AVANT-PROPOS : ARGUMENTAIRE**

Plus qu'un vocable, le concept d'Émergence se pose, dans les pays en voie de développement, comme un objectif à atteindre *hic et nunc*. Le flux temporel qui semble le porter à l'horizon se spatialise à l'aune des aspirations et des potentialités économiques de chaque État. La Côte d'Ivoire l'attend de 2020 ; le Sénégal, de 2025 ; le Cameroun, de 2035, etc. Et contre Lamartine, chacun murmure : « Ô temps, accélère ton vol ! ».

On parle d'émergence, concept introduit par les économistes de la Société financière Internationale (SFI) dans les années 80, pour désigner initialement les pays en pleine croissance et qui mériteraient la confiance et la reconnaissance des investisseurs privés, mobilisant ainsi les ressources pour le financement des différents programmes et projets. L'émergence correspond à un début d'industrialisation, de croissance forte et durable, et de modernisation des institutions de l'État.

Si l'émergence est devenue le leitmotiv du discours politique désormais indissociable de l'économie, c'est parce qu'elle semble s'inscrire dans un dualisme ontologique avec la reconnaissance. La dynamique de l'intersubjectivité pose au moi la réalité de l'autre comme un autre moi qui s'offusque des formes aliénantes. Elle traduit aussi le retour à l'autre, dans l'ordre du symbolique, de ce dont on lui est redevable.

Ainsi, le statut de pays émergents se manifeste aux États sous-développés comme le gage de leur reconnaissance non seulement en tant qu'espaces d'opportunité renvoyant au devoir de reconstruction, mais aussi en tant qu'entités-sujets devant bénéficier, en raison de leurs performances économiques, de l'estime et de la confiance des investisseurs internationaux. Estime, confiance et respect, c'est d'ailleurs en ces termes que Honneth marque le renouveau du concept de Reconnaissance. Cette reconnaissance, en tant que valeur significativement proche des valeurs de considération et de récompense, est aussi celle des populations exigeant de plus en plus une redistribution équitable des richesses.

En outre, la dialectique entre émergence et reconnaissance est interactive et signifie, de ce fait, que la reconnaissance peut fonder et légitimer l'émergence, qu'elle peut la catalyser et l'entretenir. Dès lors, saisir l'émergence unilatéralement, c'est la dévoyer, la galvauder, et c'est ignorer son lien irréductible, originel et non-monnayable avec la Pensée. Aussi est-il nécessaire de la saisir dans la pleine mesure de son être, de

son essence pour mieux articuler sa relation avec le devoir de reconnaissance. N'est-il donc pas venu le moment de la reconnaissance si tant est que les pays émergents sont ceux dans lesquels les niveaux de bien-être des populations, les taux substantiels des opportunités d'emploi convergent vers ceux des pays développés ? Quelles sont les réflexions et actions à mener pour rendre compatibles les concepts d'Émergence et de Reconnaissance ?

C'est pour répondre à cette convocation du penser, que le Département de philosophie de l'Université Alassane Ouattara a choisi de mobiliser la réflexion autour du mécanisme d'osmose et de dialyse entre Émergence et Reconnaissance à partir des sous-thèmes suivants :

- Éthique, Ontologie et Altérité
- Culture et Développement
- Gouvernance politique et Utopie
- Technosciences et Progrès
- Économie et Société.

## **LES DÉFIS CULTURELS DE LA RECONNAISSANCE EN AFRIQUE À L'ÈRE DE LA PROCRÉATIQUE**

**Victorien Kouadio EKPO**

*Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)*

[kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### **Résumé :**

Les techniques de la procréatique, qui gagnent peu à peu les espaces culturels africains, ne sont pas neutres. Elles touchent le système de parenté qui est une institution sociale fondamentale constituant l'architecture de la reconnaissance des individus. La procréatique, en dissociant les étapes de la procréation et, surtout, le rôle du père et de la mère dans le processus de reproduction, confère une identité plurielle à l'individu en déstructurant des représentations, fortement enracinées, permettant d'évaluer sa reconnaissance. Elle conduit à une fracture de la filiation et est susceptible de conduire à une éclipse de la visibilité du sujet.

Ce texte ambitionne de comprendre les mutations introduites par les technosciences biomédicales au sein de la procréation naturelle en analysant leurs impacts sur la reconnaissance. Il conduit à affirmer que, pour éviter le mépris social, l'entrelacement de la procréatique avec la reconnaissance doit favoriser l'émergence de normes inédites à la hauteur des défis inédits que la procréatique lance aux cultures africaines. Il s'agit de démontrer que la reconnaissance doit se renouveler en intégrant progressivement et au cas par cas les techniques de la procréatique.

**Mots-clés :** Afrique, Culture, Émergence, Éthique, Procréatique, Reconnaissance.

### **Abstract :**

Procreatic techniques which are getting to African cultural spaces are not neutral. They affect the kinship system which is a fundamental social institution forming the architectonic of the individuals' recognition. By dissociating the stages of procreation and, above all the role of the father and the mother in the process of reproduction, procreatics confers a pluralist identity to the individual by deconstructing deeply rooted representations, to evaluate its recognition. It leads to a split of filiation which is likely to result in an eclipse of the subject's visibility.

This text aims to understand the changes brought in by biomedical technosciences within natural procreation by analysing their impact on recognition. It opens out onto asserting that, to avoid social contempt, the intertwining of procreatics with recognition must favour the emergence of new standards up to new challenges that procreatics throws to African culture. The aim is then to demonstrate that recognition must be renewed by gradually integrating procreatic techniques on a case-by-case basis.

**Keywords :** Africa, Emergence, Ethics, Procreatics, Recognition.

### **Introduction**

Les critères de la reconnaissance dans des cultures africaines sont, dans une large mesure, organisés par la procréation et le système de parenté qui confèrent un statut a priori à chaque individu avant toute compétition sociale. « La parenté (...) constitue le principal élément d'identification et de référence dans la société » (M. Koné & N. Kouamé, 2005, p. 18). Elle est essentielle à la reconnaissance sociale de l'individu. Des attentes et des demandes de reconnaissance sont au centre des normes culturelles qui président à la procréation. Ainsi, les enfants issus des alliances interdites par leur culture ne sont pas pleinement reconnus. Les procréations dans des conditions non tolérées se révèlent préjudiciables à la reconnaissance de l'enfant issu de cette alliance et peut même conduire, dans certaines cultures, au déni de reconnaissance des parents en les privant de certains droits. La question de la reconnaissance qui est fondamentale à tout individu et à toutes les communautés est remise en scelle avec la procréatique, qui gagne peu à peu du terrain sur le continent africain. Cette dernière, met en jeu des institutions traditionnelles qui présidaient à la procréation. En effet, des techniques de la procréatique, le don de sperme, d'ovule ou d'embryon dissocient les étapes de la procréation et les rôles du père et de la mère. Elles déstabilisent des certitudes culturelles fortement ancrées dans les mentalités et les comportements. Il va sans dire que les normes traditionnelles relatives à la naissance et à la filiation, qui constituent l'ossature de la reconnaissance, se trouvent fortement perturbées.

Ce texte a pour objectif de comprendre des mutations introduites par les technosciences biomédicales au sein de la procréation naturelle en analysant leurs impacts sur la reconnaissance. En questionnant en direction de la reconnaissance des enfants issus de la procréatique, l'interrogation suivante sera examinée : faut-il

conserver les normes traditionnelles qui organisaient la procréation et avec elles la reconnaissance qui l'accompagne ? L'intellection de cette question centrale se fera à partir des approches historico-critique et prospective. Elle conduira à affirmer que la reconnaissance ne saurait être déterminée une fois pour de bon. Elle doit se renouveler en intégrant progressivement et au cas par cas les techniques de la procréatique. Pour élucider cette thèse, l'émergence de la procréatique en lien avec les cultures africaines sera examinée (1), cet examen favorisera l'intellection des écueils axiologiques de la procréatique en Afrique (2). Pour surmonter les écueils axiologiques de la procréatique en Afrique, des paradigmes éthiques pour une coévolution de la reconnaissance avec la procréatique seront proposés (3).

### **1. Techniques de la procréatique et cultures africaines**

La stérilité et l'infécondité sont présentes dans toutes les sociétés. Toutes les cultures développent des moyens plus ou moins efficaces pour lutter contre celles-ci, puisqu'elles constituent une entrave au désir de procréation. Les sociétés africaines déploient des moyens de lutte contre la stérilité et l'infertilité parce que la procréation assure « la reproduction statutaire de [leurs] (...) membres » (M. Koné & N. Kouamé, 2005, p. 15). La volonté de dépasser la stérilité dans les sociétés traditionnelles africaines se faisait à travers des plantes médicinales ou des prières adressées aux dieux. Elle n'introduisait aucune dissociation dans le processus naturel de procréation. La lutte contre les dysfonctionnements physiologiques, préjudiciables à la procréation, relevait à des degrés variés de la loterie et les causes de l'infécondité n'étaient pas toujours expliquées de façon rationnelle. Ces approches de la stérilité et de l'infertilité sont, aujourd'hui, phagocytées par l'émergence de la procréation médicalement assistée (PMA) qui lutte contre la stérilité ou l'infertilité par une intervention active dans les étapes de la procréation.

Les moyens de lutte contre la stérilité connaissent une révolution avec la médecine contemporaine qui favorise la compréhension et la connaissance des lois qui président à la procréation. Aujourd'hui, le médecin intervient au sein de la procréation en guérissant certaines stérilités ou en contournant leurs effets en vue de satisfaire le désir des candidats inaptes à la procréation pour des raisons physiologiques. L'ensemble des techniques utilisées pour parvenir à cette fin est regroupé sous le vocable de la

procréatique dont la finalité première était de lutter contre la stérilité en apportant une assistance aux couples frustrés dans leur volonté de procréer.

La « procréatique est un terme générique pour désigner l'ensemble des nouvelles techniques de reproduction assistée » (F. Leroy, 2001, p. 675). La procréatique ou procréation médicalement assistée désigne les interventions technoscientifiques dans la procréation. Elle s'articule autour de plusieurs pratiques notamment l'insémination artificielle, la location d'utérus, la conservation de sperme et d'embryons congelés, la Fécondation in vitro avec transfert d'embryon (FIVÈTE).

La procréatique interroge, de façon spéciale, les certitudes culturelles relatives à la procréation. « L'apparition du concept de "procréatique" (...) n'est pas innocente. En effet, elle sous-entend l'idée que les méthodes en question sont susceptibles de transgresser le cadre médical pour répondre à d'autres motivations peut-être moins acceptables. Cette dialectique traduit une préoccupation qui se trouve au centre du débat éthique » (F. Leroy, 2001, pp. 675-676).

La médecine de la reproduction explique scientifiquement ce qui apparaissait mystérieux dans la procréation. Elle confère un pouvoir nouveau à l'humanité au sein de la procréation. La procréatique désorganise la reproduction naturelle et la remanie. Elle attribue un nouveau pouvoir à l'homme en consacrant le passage de la délibération naturelle à la délibération humaine au sein de la procréation à travers une intervention active.

En outre, la lutte contre la stérilité en Afrique est une lutte pour la reconnaissance. Et, la procréatique donne des armes de cette lutte aux individus frustrés dans leurs désirs de procréer. Elle semble a priori, de ce point de vue, être en conformité avec les cultures africaines qui accordent une place focale à la procréation dans la représentation du couple. L'histoire de la famille se perpétue « de père en fils (...), par le biais de la filiation et de la progéniture » (H.-C., K. Ouédraogo, 2015, p. 9). L'anthropologie du lien social en Afrique conduit à affirmer que les filiations constituent les déterminants importants des liens sociaux. « Les filiations de type biologique confèrent au lien social une résistance et une persistance dont l'explication ne réside que dans les consciences identitaires et historiques collectives, elles mêmes inscrites dans la reconnaissance et la légitimation de l'ordre social » (F. Akindès, 2003, p. 385). La filiation et la descendance impliquent des liens fortement intégrés que nulle autre forme de sociabilité.

La reconnaissance permet d'identifier et d'attester l'identité du sujet impliquant des capacités personnelles ou le lien social. L'expérience de la reconnaissance donne « la possibilité d'instaurer une relation positive à soi-même » (A. Honneth, 2000, p. 290). Elle comporte une dimension d'intégration et d'approbation sociales favorisant la réussite de la réalisation du sujet.

La reconnaissance se situe à plusieurs niveaux. Elle est aussi bien revendiquée au sein de l'espace public que dans la sphère privée. Elle peut s'exprimer dans le langage, la morale, la culture et en fonction des circonstances. En ce qui concerne la procréation, la reconnaissance peut porter sur la féminité de la femme et la masculinité de l'homme qui, au-delà des apparences, se conçoivent en relation avec leurs capacités respectives de procréer. La procréation est vécue comme un rite initiatique qui ouvre la porte à la féminité et bien sûr, à la masculinité. « Au Maghreb, la stérilité masculine est socialement très dévalorisante » (X. Thévenot, 1989, p. 84).

L'absence d'enfant dans le couple transforme celui-ci en un véritable foyer dont le feu est alimenté par des querelles et le désir de reconnaissance des conjoints par la communauté. Pour atténuer l'univers infernal du foyer sans enfant, des moyens de lutte contre la stérilité sont développés dans toutes les cultures africaines. En Afrique, « ne pas pouvoir engendrer est considéré comme une véritable calamité. En effet, quand il y a naissance, tout le monde se sent concerné et impliqué que ce soit le village et le lignage, les vivants et les défunts ; les hommes et les dieux. L'enfant jouit de la protection et de l'attention de l'ensemble du groupe » (I. Gueye, 2012, p. 65). La procréation est valorisée en Afrique : elle influence les niveaux de reconnaissance des individus.

S'il est évident que la procréation est valorisée en Afrique, toutes les alliances ne sont pas autorisées. Dans des sociétés à castes où la classe des esclaves se distingue de celle des hommes libres et des nobles, l'alliance entre un descendant d'esclave et celui d'un noble est considérée comme contre nature et dangereuse pour la noblesse qui la considère comme un acte d'impureté : le "sang" de l'esclave compromettrait celui de la noblesse en la souillant.

La reconnaissance traduit l'estime de soi. Elle renforce le « degré de confiance en soi, d'autonomie légalement garantie et d'assurance quant à la valeur de ses propres capacités » (A. Honneth, 2000, p. 290). La reconnaissance du sujet contribue à la création de ses

projets et à la constitution du sentiment de confiance dans ses capacités pour les mener à bien. Elle influence les rôles et les projets de sorte que son déni exige que l'individu ajourne certains projets dont la mise en œuvre dépend du niveau de reconnaissance. Nous pensons à l'exercice du pouvoir politique dans certaines cultures qui interroge, avant tout, les conditions de naissance de l'individu. Les discriminations ou hiérarchies sociales se reproduisent sur le plan biologique. Cela explique, en partie, dans des cultures africaines le critère de lien de sang dans l'héritage du pouvoir politique traditionnel qui, bien qu'atténué dans certaines cultures, continue de dispenser encore du sens dans d'autres aires culturelles. La parenté détermine les droits à l'héritage. Elle organise la propriété et l'administration de l'ensemble des charges et des droits exercés par le défunt. Elle porte sur la succession aux fonctions et sur celle des biens :

La succession aux fonctions assure la transmission des valeurs sociales et religieuses des charges et pouvoirs détenus par le défunt dans le lignage. Elle suppose aussi la transmission des connaissances, plus particulièrement en matière médicale ; la succession aux biens ne consiste pas seulement en un transfert des biens individuels mais aussi des biens du lignage. La personne désignée pour les recevoir ne devient pas le propriétaire de ces biens. Elle n'en est qu'un administrateur, un gérant au profit du groupe tout entier (M. Koné & N. Kouamé, 2005, p. 60).

Les règles de la filiation recommandent que l'individu hérite de la communauté au sein de laquelle il est reconnu. Ce sont les « vrais parents » selon que nous soyons dans le système matrilinéaire ou patrilinéaire qui ont droit à l'héritage. « Celui qui ne figure pas dans le groupe des héritiers potentiels peut être considéré comme un parent secondaire » (M. Koné & N. Kouamé, 2005, p. 15). La reconnaissance juridique ne suffit pas pour avoir accès aux biens du lignage si les conditions de naissance sont considérées comme inacceptables par la communauté. L'accès aux biens du lignage relève d'une reconnaissance qui est au-delà de celle accordée par le père ou la mère.

S'il est vrai que la capacité de procréer influence la reconnaissance sociale, faut-il procréer à tout prix ? Quels doivent être les moyens utilisés pour la procréation ? Les techniques de la procréatique conduisent-elles à une éclipse ou à une reviviscence de la reconnaissance ? La procréation par les méthodes naturelles doit-elle être le seul fondement de la reconnaissance sociale ? Ces questions préfigurent les écueils axiologiques de la procréatique en lien avec la reconnaissance.

## **2. Des écueils axiologiques de la procréatique en Afrique : vers une éclipse de la reconnaissance ?**

Les questions éthiques relatives à la procréatique se posent surtout lorsque celles-ci transcendent le cadre médical. Cependant, avant tout usage extra médical cette technique s'accompagne de vives questions éthiques invitant l'humanité à une conversion de regard sur la procréation. Cette conversion met en jeu les structures culturelles traditionnelles au sein desquelles les délibérations éthiques relatives à la reconnaissance s'étaient jusque-là enracinées. La technique ne peut toucher aux représentations qui organisent la procréation et la reconnaissance sans déstructurer l'éthique qui les accompagne.

Suffit-il qu'un enfant soit reconnu par son supposé père et sa mère pour que la reconnaissance sociale s'ensuive ? Assurément non ! La reconnaissance de l'individu par ses parents s'inscrit dans un processus de reconnaissance sociale qui semble avoir plus de valeur que la reconnaissance parentale. L'autonomie du couple et le droit de procréer peuvent rentrer en conflit avec les institutions culturelles. Un enfant qui n'est pas socialement reconnu par sa communauté s'intégrera difficilement à celle-ci. Ses droits seront constamment violés. La procréation est loin d'être une simple affaire privée. Elle transcende le couple pour devenir une question communautaire. La communauté à son mot à dire sur les conditions de procréation à travers la mise en place d'un cadre normatif, qui s'impose d'emblée à tous les candidats à la procréation. Dans ces conditions, toucher à la procréation risque d'ébranler le système social qui l'enveloppe.

L'usage des techniques de la procréatique n'est pas seulement une affaire privée. Elle va au-delà de la dimension intime, familiale : « toute conduite humaine s'inscrit dans un réseau de significations culturelles et a des conséquences sociales immédiates et lointaines » (X. Thévenot, 1989, p. 35). La reconnaissance sociale se construit au prisme des liens sociaux irrigués par des valeurs culturelles partagées. Elle s'inscrit dans une idéologie sociale : « les institutions sont des moyens que la société se donne pour agir de façon durable et efficace sur le tissu social (...). Elles sont aussi des instances de négociation entre les intérêts parfois rivaux des groupes et des individus » (X. Thévenot, 1989, p. 37). Toute conduite humaine se situe dans un réseau institutionnel. Elle peut soit la fragiliser, soit la consolider. Une conduite louable, sous l'angle privé, peut être une source de désordre social. La reconnaissance a une dimension éminemment sociale,

puisqu'elle confère un statut à l'individu en lui attribuant des rôles sociaux. La reconnaissance n'existe et ne vaut que dans la communauté.

Le déni de reconnaissance de l'enfant issu de la procréatique constituerait une pathologie sociale conduisant la société à un manque de compassion vis-à-vis du couple victime d'une pathologie biologique qu'il atténue ou guérit par le recours à la médecine de la procréation. Le déni de reconnaissance fragilise l'individu en le rendant socialement vulnérable. En fait, un individu non reconnu par sa société manque d'estime sociale et se situe dans l'anonymat. Son invisibilité s'accompagne d'humiliation et de domination liées à des discriminations et à l'injustice.

Le déni de reconnaissance cause du tort aux individus méprisés en ce sens que leur statut est jugé inférieur. Cette infériorité est à la source de la légitimation des discriminations dont ils sont victimes. « Se voir dénier la reconnaissance de ce point de vue, (...) c'est être empêché de participer en tant que pair à la vie sociale, en conséquence de modèles institutionnalisés de valeurs culturelles qui constituent certaines personnes en êtres ne méritant pas le respect ou l'estime » (N. Fraser, 2011, p. 50). Le déni de reconnaissance, en faisant du sujet une victime des représentations culturelles dépréciatives, est à la source d'injustices institutionnalisées entravant l'égalité de participation des méprisés à la vie collective. La reconnaissance, bien orientée, permet de combattre les injustices. « La forme de reconnaissance que requiert la justice dépend donc des formes de déni de reconnaissance qui doivent être combattus » (N. Fraser, 2011, p. 55).

La procréatique renouvelle le système de parenté d'une façon inimaginable avec le phénomène de mère de substitution, de procréation post mortem, d'insémination artificielle avec donneur anonyme etc. Elle est capable de brouiller les filiations et la descendance par la dissociation des étapes de la conception de l'enfant et celle de sa naissance. Le système traditionnel de parenté se trouve fortement perturbé avec ces différentes techniques. Nous assistons alors au renouvellement des injustices et des dénis de reconnaissance liés à la parenté. « [La parenté] détermine non seulement les mariages et les relations sexuelles, mais aussi le travail et la distribution des biens, les relations d'autorité, de réciprocité et d'obligation ainsi que toutes les hiérarchies symboliques de statut et de prestige » (N. Fraser, 2011, p. 60). La parenté justifie les droits et devoirs de chacun avant toute compétition sociale. Elle constitue le principe

qui dicte la position sociale de l'individu et ce qui lui revient. Les privilèges et les désavantages sont ici, dans une large mesure, déterminés par la naissance. Le déni de reconnaissance est à la source de l'injustice puisqu'il entraîne, au sein des cultures africaines, une distribution inique. Cette situation est d'autant plus préoccupante lorsque l'institution économique n'est pas séparée de l'institution politique ou culturelle.

Dans des cultures africaines à économie agricole, les terres sont parfois détenues par une minorité qui exerce le pouvoir politique et organise l'économie liée à la distribution des terres. La discrimination dont seraient victime les enfants issus de la procréatique, qui se manifesterait sous l'angle culturel aurait des répercussions économiques en privant, par exemple, ceux-ci de l'accès à certains biens vitaux comme la terre. Ils seraient condamnés à subir la loi des propriétaires terriens s'ils sont agriculteurs. La reconnaissance peut renforcer ou entraver la distribution des richesses ou des rôles sociaux. Elle est un mécanisme susceptible de servir la justice et l'injustice. « La justice implique à la fois la redistribution et la reconnaissance » (N. Fraser, 2011, p. 14).

La reconnaissance de l'enfant questionne en direction des conditions de sa conception. Un enfant conçu par une relation prohibée comme l'inceste, ou conçu par des parents qui, au regard des normes culturelles, sont censés ne pas se marier au point de concevoir un enfant, à cause de la différence de classe sociale ou d'appartenance ethnique par exemple, ne sera pas reconnu au même titre qu'un enfant issu d'une alliance autorisée. Son statut social sera jugé inférieur à celui des autres. Cette situation conduit à une éclipse de la visibilité du sujet.

Dans certaines cultures africaines, les enfants nés hors mariage sont méprisés et considérés comme une source de honte, d'indignité non seulement pour la femme mais aussi pour sa famille. La faute individuelle rejaillit sur la famille qui se trouve stigmatisée au nom d'une procréation jugée non recommandable. De ce fait, « l'individu s'emploie au maximum à éviter une situation qui l'amènerait à avoir honte. Ce qui n'est pas facile, car nombreux sont les événements qui peuvent mettre la honte sur une famille ou un clan puisqu'un individu n'affronte jamais seul une telle situation » (I. Gueye, 2012, p. 73). La communauté a un droit et même un devoir de regard sur le comportement de chacun de ses membres. Le comportement de l'individu implique sa famille, son clan, son groupe ethnique. L'honneur invite l'individu à un conformisme qui est à la source de son

intégration et de sa reconnaissance sociale. La reconnaissance de l'individu se fait sur la base des conditions de sa naissance et sur la base de la reconnaissance sociale accordée à sa famille, à ses ascendants au sein de la communauté : « derrière [l'individu] on voit toujours sa famille, ses origines, son clan ... » (I. Gueye, 2012, p. 63).

Comment concevoir, alors, l'identité d'un enfant issu de l'insémination artificielle avec donneur (IAD) ou d'un don d'embryon avec des donneurs anonymes ou extérieurs à la famille ? Si nous sommes dans des sociétés à patronymes fixes, comment identifier l'individu de façon honorable si l'un des repères fondamentaux de sa reconnaissance est brouillé ? Peut-il porter le nom de famille de son supposé père, tant il est vrai que l'évocation du nom permet de retracer l'arbre généalogique ? Si l'enfant né hors mariage est méprisé dans des cultures africaines, qu'en sera-t-il de ceux issus de la procréatique avec donneurs anonymes ? Si des cultures acceptent difficilement des unions entre des personnes connues qu'en sera-t-il des enfants nés de la procréatique avec anonymat des donneurs de cellules ? Si l'anonymat concerne le père, cela pourrait s'apparenter à la situation des enfants qui ne connaissent pas leur père, soit pour cause de décès, soit parce que ce dernier refuse de les reconnaître, soit parce que la mère n'arrive pas à établir une paternité fiable.

L'anonymat des donneurs de sperme ou d'ovule, ou encore le recours aux banques d'embryons sera à la source de profondes inquiétudes relatives à la reconnaissance et à la succession si le travail d'intégration de la procréatique comme une modalité de la reproduction n'est pas réalisé. Cette situation favorisera la fécondité des phantasmes relatifs à la procréatique en renouvelant les mépris liés à la filiation qui s'atténuent progressivement.

Dans des sociétés africaines patrilinéaires, l'anonymat du donneur de sperme brouille le statut de l'enfant au sein de sa communauté. L'anonymat serait vécu autrement dans une société matrilineaire si le sperme est fécondé avec l'ovule de la mère. En fait, dans les mentalités traditionnelles africaines et dans les juridictions, la mère est celle qui donne naissance à l'enfant. Dans ces conditions, une femme stérile qui fait recours à un don d'embryon, et qui porte la grossesse à son terme sera-t-elle reconnue comme la mère de l'enfant dont elle a porté la grossesse ? Si le statut de mère est accordé à la femme stérile, cette situation ne vient-elle pas déstructurer le fondement

majeur des sociétés matrilineaires qui stipule que l'enfant est toujours le "vrai" fils de celle qui le met au monde ? L'éthique qui structure les cultures matrilineaires stipule qu'on ne peut pas tricher sur la mère.

L'interdiction des mères de substitution ne porterait-elle pas atteinte à la liberté et au droit de procréer si elle est la seule alternative susceptible de satisfaire le désir de maternité d'une femme incapable de porter à terme une grossesse pour des raisons médicales ?

Par ailleurs, les banques d'embryons en dissociant la conception de la naissance, ce qui fait qu'un enfant conçu en 2017 peut naître dix ou quinze ans après sa conception, interrogent la reconnaissance sociale de l'enfant. Dans des sociétés africaines à classe d'âge où il existe des générations, dans laquelle se situerait cet enfant ? Aurait-il la place de petit frère ou de grand frère tant qu'on sait que le droit d'ainesse est prisé dans des cultures africaines et confère des privilèges ?

La dignité sociale de l'individu se mesure à l'aune de sa reconnaissance. Un individu méprisé n'aura pas la même dignité et la même visibilité que celui qui est reconnu. L'invisibilité consacre l'anonymat social de l'individu et sa marginalisation dans la construction de la vie sociale. Le mépris des enfants issus de la procréatique interroge la justice sociale et, avec elle, la dignité qui est inhérente à la reconnaissance. L'expérience du mépris, suivant Honneth, altère la dignité humaine. « L'expérience du mépris constitue une atteinte qui menace de ruiner l'identité de la personne toute entière » (A. Honneth, 2000, p. 224). Le mépris, en isolant et en discriminant l'individu, fait le lit des conflits et peut s'ériger en une menace pour la paix sociale, lorsque la lutte pour la reconnaissance des enfants nés de la procréatique va se heurter à la résistance des cultures ayant la phobie du changement.

La procréatique crée des identités disparates qui déstabilisent les normes de la reconnaissance traditionnellement instituées. La reconnaissance sociale a une influence fondamentale sur nos pensées, nos actions et l'image que nous avons de nous-mêmes. « Le sentiment d'identité peut être non seulement source de fierté et de joie, mais également de force et de confiance en soi » (A. Sen, 2010, p. 23). Le déni de reconnaissance d'une identité peut conduire celle-ci à s'affirmer autrement en devenant une identité belliqueuse.

La famille subit des influences de plusieurs ordres. Son fondement s'inscrit dans une dynamique en fonction des époques et des contextes. « La structure familiale varie parce que la famille est un carrefour d'influences d'ordre [biomédicale], économique, social, religieux, philosophique » (M-H. Renaut, 2012, p. 7). La famille "traditionnelle" est menacée d'éclatement au profit de la diversité des structures familiales qui accompagnent la procréatique. La société doit-elle s'envelopper dans ses normes traditionnelles alors que la procréatique ouvre des perspectives nouvelles dans la procréation ? N'est-ce pas que les normes traditionnelles ont été instituées en fonction des connaissances d'une époque ? Sont-elles encore pertinentes à l'ère du renouvellement des connaissances relatives à la procréation ?

### **3. Pour une coévolution éthique de la reconnaissance et de la procréatique**

La coévolution de la procréatique avec la reconnaissance exige que la société évite toute phobie de cette procréation pour mieux apprécier ses promesses et, bien sûr, ses risques. La procréatique, en permettant aux couples stériles de procréer, favorise le dépérissement du mépris dont ils sont victimes dans des sociétés africaines. Il revient, alors, à la société de réfléchir sur les conditions d'une intégration pacifique de celle-ci dans les normes qui président à la procréation. Dans les sociétés matrilineaires et patrilineaires, par exemple, on pourrait lever l'anonymat du donneur en utilisant respectivement les ovules de la sœur de la femme et le sperme du frère de l'homme. La question de la paternité et de la maternité ne se poserait pas, ici, puisque les oncles et les tantes sont considérés respectivement comme père et mère dans les cultures africaines. Cette alternative permet de respecter l'éthique qui structure les sociétés patrilineaires et matrilineaires. Il en va de même si la mère porteuse est choisie au sein de la famille de la femme.

Il ne serait pas choquant qu'une sœur puisse être une mère porteuse [pour le conjoint de sa sœur]. Et là, il n'y a pas de risque que la mère ayant prêté son ventre revendique un jour la maternité de l'enfant et des droits sur celui-ci, elle n'aura pas à le faire, car l'enfant est déjà le sien, conformément à la culture africaine (I. Gueye, 2012, p. 153).

Il est évident que les recours aux donneurs de gamètes et aux mères porteuses au sein de la famille peuvent être considérés comme des adultères cautionnés par la science, mais il n'en demeure pas moins qu'ils contribuent au respect de l'éthique qui structure les modes de successions patri et matrilineaires. La question de la

reconnaissance de l'enfant ne se poserait pas dans ce cas de la même manière que s'il était issu d'un donneur anonyme extérieur à la famille. Le lien de sang est dans ce contexte toujours conservé. Ce qui restera à faire sera le travail d'assimilation symbolique et d'intégration de la PMA dans les cultures africaines.

La tolérance des filiations traditionnellement condamnées permet de quitter le mépris caractéristique de la discrimination en consolidant l'union et la reconnaissance des individus, des castes ou des races, dont l'union avec un groupe de référence était jugée comme un sacrilège, contre-nature donc contre-éthique. Les liens du mariage interpellent les parents, les amis et alliés en substituant le mépris à la reconnaissance. « Le cercle du "nous" s'élargit, il met en contact beaucoup plus de gens. Quand les populations se diversifient culturellement et racialement, la sphère familiale devient un espace multiculturel et multiracial, un terrain partagé où chacun découvre l'humanité de l'autre » (J. Rifkin, 2011, p. 437). La présence de l'autre dans notre famille conduit à une conversion du regard sur lui d'autant qu'il devient difficile de continuer à le penser comme une altérité dangereuse à mépriser.

Des barrières traditionnelles rigides relatives à la filiation et à la reconnaissance culturelle, en Afrique, sont de plus en plus souples avec la promotion des droits de l'homme, l'évolution de la société, des mentalités et les voyages hors des aires culturelles favorisant la découverte et la compréhension de l'étranger qui était considéré comme une menace ou une faille dans l'identité. Des mariages jugés traditionnellement scandaleux pour des motifs subjectifs sont de plus en plus tolérés :

Les familles commencent à refléter l'esprit d'ouverture et de tolérance qui existe dans les écoles, sur les lieux de travail et dans la vie publique en général (...). Les nouvelles familles sont de plus en plus multireligieuses, multiculturelles et multiraciales – et, très concrètement, elles sont devenues de mini-diasporas (J. Rifkin, 2011, p. 434).

Les sociétés traditionnelles africaines sont, aujourd'hui, embarquées dans une dynamique d'ouverture permettant d'intégrer, à des degrés divers, des individus perçus jadis comme une menace pour l'identité du clan, de la communauté ou de la famille. C'est pourquoi J. Rifkin (2011, p. 435) écrit : « l'effondrement des murs culturels et le mélange des identités ethniques ont rapproché des personnes appartenant à des cultures autrefois séparées, voire hostiles, et rétréci le champ de l'"exclu" dans la plus intime de toutes les relations sociales, la famille ».

La question de la reconnaissance comporte des approches diverses et variées. Elle peut en fait porter sur plusieurs éléments. Ainsi, toute délibération sur la reconnaissance doit préciser son objet pour éviter toute confusion.

De ce point de vue, on pourrait paraphraser la question de Sen concernant le sujet qui nous occupe et poser la question : « reconnaissance de quoi ? ». Une telle question possède en fait deux versants : l'un objectif, qui concerne les *propriétés* qui peuvent faire l'objet d'une reconnaissance et servir de variables focales, l'autre subjectif, qui consiste à savoir ce que les hommes *désirent* voir reconnu. Le traitement de la question serait optimal si le choix des variables objectives, en nombre limité, coïncidait avec le désir des hommes. Or la première difficulté que l'on rencontre vient de ce que son versant subjectif semble immédiatement s'imposer et qu'il est gouverné par un principe de dispersion extrême des préférences. On a donc affaire *a priori* à une infinité de propriétés ou de capacités que les hommes désirent faire reconnaître : une appartenance civique, culturelle ou religieuse, des compétences dans toutes sortes d'activités qui prennent place dans les projets de vie les plus divers, des particularités personnelles en nombre infini (C. Lazzeri, & A. Caillé, 2004).

Les critères de la reconnaissance de l'individu ne sauraient se limiter aux conditions de sa naissance au point de le stigmatiser. Une hiérarchie peut être établie en fonction des différentes identités qui le caractérise suivant les contextes. Le critère biologique n'est pas forcément prioritaire. Sa priorité dans l'accès à l'emploi, par exemple, est une affaire de convention qui peut être révisée en vue d'intégrer, sous condition, des enfants issus de la procréatique. Une même personne peut avoir une identité plurielle, une affiliation biologique, professionnelle, être citoyen d'un État, appartenir à un parti politique, à une religion, à un groupe ethnique... La volonté de reconnaissance de l'individu varie en fonction des circonstances et des priorités qu'il accorde à la pluralité d'identité qui le caractérise.

L'éthique qui organise la reconnaissance comporte trois différents piliers qui sont complémentaires : la reconnaissance affective répond aux besoins affectifs du sujet, la reconnaissance juridique fait de lui un sujet de droit et la reconnaissance sociale est structurée par les besoins liés à l'estime sociale. Ces trois aspects de la reconnaissance favorisent des « protections intersubjectives garantissant des conditions de liberté intérieure et extérieure » (A. Honneth, 2000, p. 209) à tous les individus. L'expérience de ces trois formes de reconnaissance consolide l'estime de soi et fait du sujet un être capable de « s'identifier à ses désirs » (A. Honneth, 2000, p. 202).

En conséquence, il est nécessaire que toute délibération sur la procréatique tienne compte de l'espace culturel où elle sera pratiquée pour éviter des jugements inadaptés :

une même réalité prend des significations différentes suivant la culture où elle se produit. Une attitude tolérée dans une culture peut être vécue comme un sacrilège, une faute lourde dans une autre. Il est important de réorienter la culture pour juguler les injustices liées au déni de reconnaissance. N. Fraser (2011, p. 19) souligne à ce propos que « le remède à l'injustice culturelle (...) réside dans le changement culturel ou symbolique ». Le changement culturel passe par une réévaluation de la culture en général et des identités méprisées en particulier. Les identités méprisées et le déni de reconnaissance qui les accompagne « ne doivent leur survie qu'à l'acceptation pleine et entière, sans remise en cause (...). Les traditions peuvent évoluer [et être réorientées] » (A. Sen, 2010, p. 33). Les éventuels mépris inhérents à l'incursion de la procréatique au sein des cadres traditionnels de reconnaissance doivent être évalués dans une vision prospective sous l'étendard des théories de la reconnaissance contemporaine. « Envisagées correctement, les luttes pour la reconnaissance peuvent aider à la redistribution du pouvoir et de la richesse, favoriser l'interaction et la coopération par-delà des gouffres de différence, et permettre une approche critique de la question du cadre approprié » (N. Fraser, 2011, p. 74). La reconnaissance sociale n'est viable que lorsqu'elle joue un rôle œcuménique en fédérant les identités sociales diffuses au lieu de renforcer les différences. Elle doit travailler à les tolérer sans pour autant sacrifier la dignité des uns au profit des autres.

L'égalité et la liberté sont des repères indispensables à toute délibération. Les écueils liés à la reconnaissance en Afrique se situent dans un climat politique où la démocratie est parfois détournée de ses idéaux d'égalité et de liberté. La perversion de ces idéaux sera un espace favorable pour exclure au plan national un adversaire politique sous prétexte qu'il n'est pas reconnu par sa propre communauté, parce que fruit de la procréatique avec anonymat du donneur par exemple. C'est pourquoi les régimes démocratiques, soucieux de la liberté, de la justice de l'égalité et des droits de l'homme, malgré leurs limites, constituent des terrains favorables pour discuter des questions relatives à la reconnaissance en Afrique. Cette discussion pourrait se faire sur la base de l'éthique procédurale de la discussion de J. Habermas.

Avec l'éthique de la discussion les Africains doivent réorienter l'argument d'autorité, le droit d'ainesse comme critère de connaissance de sorte que « tous les

concernés participent en tant qu'êtres libres et égaux à une recherche coopérative de la vérité où ne vaut que la seule force de l'argument meilleur » (J. Habermas, 1992, p. 61). La force de l'argumentation conduira l'Africain à résoudre de façon rationnelle les questions de la reconnaissance en lien avec la procréatique. La discussion permet de rendre hommage au langage qui est le « médium commun de l'entente » (J. Habermas, 2002, p. 22). L'éthique de la discussion est compatible avec l'évolution des sociétés contemporaines dominées par les technosciences. La palabre peut aussi contribuer au renouvellement pacifique des normes de la reconnaissance : « par la palabre, la société interroge ses références, se met à distance et peut entrer dans un dialogue ininterrompu avec elle-même et son autre » (Bidima, 1997, p. 10). La palabre institue un espace public de discussion favorable à l'examen des normes et à leur éventuel renouvellement. Elle est un cadre indispensable pour débattre de l'intégration de nouvelles normes relatives à la procréatique au sein des normes traditionnelles qui organisent la reconnaissance.

Les questions relatives à la procréatique ne se posent pas encore avec acuité en Afrique, il s'agit de se situer dans une vision prospective pour anticiper « leurs conséquences psychologiques, sociales, économiques, politiques... » (G. Hottois, 2013, p. 248). Cette attitude permettra aux Africains de ne pas se situer devant le fait accompli en prenant des dispositions en amont pour réguler la procréatique qui commence à gagner du terrain en Afrique.

En raison de la complexité des situations concrètes, la sagesse ne consistera pas à accorder ou à refuser l'accès à la procréatique. Elle consistera, plutôt, dans un examen approfondi, autant physique que psychique/psychologique, des demandeurs et dans l'évaluation, au cas par cas, de chaque élément du problème posé. Nous plaidons pour que l'environnement culturel, social, économique et juridique soit pris en compte pour toute autorisation de cette procréation. Légaliser des techniques de la procréatique qui brouillent la parenté dans une société où les droits de l'enfant sont banalisés et violés ou encore dans une société où le statut social dépend des conditions de naissance reviendrait à commettre une injustice.

Par ailleurs, les risques et les bénéfices, les probabilités de succès et d'échec qui accompagnent la procréatique doivent être clairement expliqués aux populations pour

que les candidats à la procréation puissent choisir ou refuser de façon libre et éclairée des techniques de procréation médicalement assistée. Le cadre général de l'usage des techniques de la procréatique mérite d'être déterminé de façon consensuelle en tenant compte de la spécificité de chaque culture africaine.

### **Conclusion**

Les nouvelles techniques de reproduction lancent des défis inédits aux cultures africaines. Elles questionnent la pertinence des critères traditionnels de la reconnaissance qui influencent la distribution des rôles, des richesses et la justice sociale. La reconnaissance est un cadre d'identification et de discrimination des membres de la famille ou de la communauté. Il revient aux Africains de ne pas se situer en marge de l'histoire de la famille contemporaine, qui se construit avec le moule de la procréatique. La sagesse consiste à réexaminer les paradigmes familiaux traditionnels et, avec eux, les cadres de la reconnaissance qui les accompagnent pour y intégrer, progressivement, des parentés nouvelles accompagnant la procréatique. Vouloir rejeter sans condition la procréatique risque de conduire cette pratique dans la clandestinité et empêcherait de discuter des vraies questions qui la justifient.

La reconnaissance de l'individu qui implique sa visibilité ne saurait se limiter aux conditions de sa naissance sous prétexte de protéger le système de parenté naturel. Elle doit être un principe de renouvellement de la production de paradigmes éthiques inclusifs au sein desquelles la procréatique peut se situer.

### **Références bibliographiques**

AKINDÈS Francis, 2003, « Le lien social en question dans une Afrique noire en mutation » in *Souverainetés en crise*, Québec, Presses de l'Université de Laval.

BIDIMA Jean-Godefroy, 1997, *La palabre, une juridiction de la parole*, Paris, Michalon.

FRASER Nancy, 2011, *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.

GUEYE Ibrahim, 2012, *Les normes de la bioéthique et l'Afrique*, Paris, L'Harmattan.

HABERMAS, Jürgen, 1992, *De l'éthique de la discussion*, trad. fr. Mark Hunyadi, Paris, Cerf.

HABERMAS, Jürgen, 2002, *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?*, trad. fr. Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard.

HONNETH Axel, 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, trad. P. Rusch, Paris, Cerf.

HOTTOIS Gilbert, 2013, *Généalogies philosophique, politique et imaginaire de la technoscience*, Paris, Vrin.

KONE Marietou & KOUAME N'guessan, 2005, *Socio-anthropologie de la famille en Afrique*, Abidjan, CERAP.

LAZZERI Christian & CAILLE Alain, 2004, « La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept » in *Revue du Mauss*, 1, pp. 88-115.

LEROY Fernand, 2001, « Procréation médicalement assistée » in *Nouvelle encyclopédie de bioéthique*, Bruxelles, De Boeck Université.

OUEDRAOGO Kouakou Harold-Cédric, 2015, *Paternité responsable. Les enjeux éthiques*, Abidjan, Paulines.

RENAUT Marie-Hélène, 2012, *Histoire du droit de la famille*, Paris, Ellipses.

RIFKIN Jeremy, 2011, *Une nouvelle conscience pour un monde en crise. Vers une civilisation de l'empathie*, trad. Françoise et Paul Chemla, Nouveaux Horizons.

SEN Amartya, 2010, *Identité et violence*, Paris, Odile Jacob.

THEVENOT Xavier, 1989, *La bioéthique. Début et fin de vie*, Paris, Centurion.